



COUR PÉNALE SPÉCIALE

Communiqué de presse CPS n°120626-2



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

Clôture de la présentation des éléments de preuve et calendrier du réquisitoire et des plaidoiries dans l'affaire dite « Guen »

La Première Section de la Chambre d'assises (« Section d'assises ») informe la communauté nationale et internationale que **le jeudi 11 juin 2026, elle a clôturé la présentation des éléments de preuve dans l'affaire dite « Guen »**, opposant le Parquet spécial et les Parties civiles aux Accusés François BOYBANDA alias BALERE, Philémon KAHENA alias CB, Dieudonné GOMITOUA, Edmond BEINA et Jean BAHARA.

À l'issue de cette clôture, les débats ont été suspendus afin de permettre à l'ensemble des parties au procès de rédiger leurs mémoires écrits dans lesquels ils présenteront leurs arguments respectifs à la Section d'assises et de se préparer pour les audiences publiques consacrées aux plaidoiries, au réquisitoire et aux répliques.

Ces audiences se dérouleront, dans la salle d'audience de la CPS, selon le calendrier suivant :

- 24 août 2026 à 10 heures : plaidoirie des avocats des Parties civiles ;
- 25 août 2026 à 10 heures : réquisitoire du Parquet spécial ;
- 31 août 2026 à 10 heures : plaidoirie de Me Yvon Fred Ludovic MACKPEVO, avocat de l'Accusé François BOYBANDA alias BALERE ;
- 1er septembre 2026 à 10 heures : plaidoirie de Me Euloge Fortuné MOCPAT, avocat de l'Accusé Philémon KAHENA alias CB ;
- 2 septembre 2026 à 10 heures : plaidoirie de Me Albert PANDA GBIANIMBI, avocat de l'Accusé Dieudonné GOMITOUA ;
- 3 septembre 2026 à 10 heures : plaidoirie de Me Sylvain Adrien TABANGUE, avocat de l'Accusé Edmond BEINA ;
- 4 septembre 2026 à 10 heures : plaidoirie de Me Claude NGAISSET-PESSINAM, avocat de l'Accusé Jean BAHARA, qui est jugé par contumace ;
- 8 septembre 2026 à 10 heures : répliques orales des Parties et dernières paroles des Accusés, le cas échéant, suivies de la clôture des débats.

Pour rappel, les Accusés sont poursuivis pour des faits allégués de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre qui auraient été commis entre février et mars 2014 dans la sous-préfecture de Gadzi, notamment dans les localités de Guen, Djomo et Gadzi.

La CPS rappelle que, conformément à la loi, les accusés bénéficient, à ce stade, de la présomption d'innocence.

Fait à Bangui, le 12 juin 2026.

Unité d'information et de communication de la CPS